



Commune mixte
2807 PLEIGNE

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 4 décembre 2025, 20h00, Epicentre

PROCÈS-VERBAL

M. Stéphane Brosy, Maire, annonce que le Président des Assemblées communales, Monsieur Eric Schaller étant malade, et que le Vice-président, M. Florian Chételat n'étant pas disponible, l'assemblée doit désigner un président du jour afin de présider cette assemblée communale. Le Conseil communal propose de nommer M. Boris Monnerat président du jour.

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination de M. Boris Monnerat comme président du jour.

L'assemblée communale d'aujourd'hui se déroule à l'Epicentre en présence de 12 citoyennes et citoyens, sous la présidence de M. Boris Monnerat. Elle a été convoquée selon l'usage dans le Journal officiel n° 41 de la République et Canton du Jura du 20 novembre 2025 et par tout-ménages.

Le Président du jour annonce que l'Assemblée communale est enregistrée par la secrétaire pour la bonne rédaction du procès-verbal.

Sont nommés scrutateurs : Une citoyenne et un citoyen (majorité absolue : 7)

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 23 octobre 2025.
2. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôt et le budget 2026
3. Divers

Aucune modification de l'ordre des points à l'ordre du jour n'est demandée, il est donc accepté.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 23 octobre 2025

Le Président indique que le procès-verbal a été mis à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 23 octobre 2025 est accepté, sans lecture, tel que rédigé.

2. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôt et le budget 2026

Le Président donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, pour l'entrée en matière des budgets communal et bourgeois, qui s'exprime en ces termes :

Chères citoyennes, chers citoyens, en tant que responsable des finances, il me revient la tâche de vous présenter le budget communal 2026, notamment pour l'entrée en matière ainsi que pour la présentation qui est habituellement assurée par notre caissière, actuellement en congé maternité.

Dans la continuité des années précédentes, le Conseil communal a poursuivi son travail de gestion rigoureuse et a achevé celui de consolidation et d'apurement de certains comptes. A ce jour, nous pouvons affirmer que ce travail a porté ses fruits : la situation s'est améliorée et est revenue, plus ou moins, à la normale. Dans ce contexte, nous sommes en mesure de vous présenter un budget équilibré, tout en maintenant des amortissements minimaux ainsi que l'entretien courant des biens communaux. Afin d'éviter toute redondance, le détail des chiffres vous sera présenté ultérieurement. Nous vous invitons dès lors à accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est acceptée. Le Président redonne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, qui présente le budget communal à l'aide d'un Powerpoint.



Commune mixte

2807 PLEIGNE

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 4 décembre 2025, 20h00, Epicentre

En complément à mes propos d'introduction, nous pouvons vous présenter un budget équilibré. Il convient toutefois de relever que la marge de manœuvre dont nous disposons demeure limitée. En effet, une grande partie des charges, soit environ 60%, correspond à des dépenses liées et imposées par le canton. Celles-ci concernent principalement la santé, les œuvres sociales, l'enseignement et la formation.

S'agissant des revenus, ceux-ci proviennent principalement de l'imposition des personnes physiques, dans une moindre mesure des personnes morales, de la péréquation financière ainsi que les impôts sur les gains immobiliers. Ces derniers sont particulièrement difficiles à calculer et à estimer, dans la mesure où nous dépendons des décomptes établis par les instances cantonales. Le canton est actuellement en train de rattraper son retard en la matière. Pour l'année 2025, un montant de CHF 1'000.- avait été inscrit au budget, alors qu'à ce jour, les recettes s'élèvent à CHF 82'000.-. Nous avons dès lors choisi d'inscrire un montant plus conséquent, mais raisonnable, en tenant compte de ces augmentations.

Pour le budget 2026, le Conseil communal vous propose de maintenir un minimum d'entretien et d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de la commune, ainsi que les amortissements minimaux, afin de diminuer la charge d'intérêt et réduire la dette. Nous vous proposons un budget équilibré, avec une quotité d'impôt inchangée, de même que pour les taxes communales. A ce jour, aucun changement n'est envisagé.

Toutefois, certains services spéciaux présentent des déficits, en particulier pour l'alimentation en eaux claires qui devrait normalement s'autofinancer. A ce jour, ce service dispose des réserves et des fonds nécessaires pour faire face à ce déficit encore pour quelques années. Ceux-ci sont alimentés par les excédents de revenus des années précédentes. Par ailleurs, un syndicat des eaux du Haut-Plateau est en phase d'étude, de discussion et bientôt de réalisation. Si nécessaire, il sera opportun de redéfinir les tarifs lors de la création de celui-ci.

Le compte de résultat prévoit une bénéfice de CHF 1'831.41, qui est divisé entre un bénéfice de CHF 9'025.41 pour le compte général et une perte de CHF 7'194.- pour les financements spéciaux. Les financements spéciaux prévoient les résultats individuels suivant : une perte de CHF 8'340.- pour le traitement des eaux, une perte de CHF 24'065.- pour l'alimentation en eau, un bénéfice de CHF 10'045.- pour la gestion des déchets, un bénéfice de CHF 15'000.- pour la redevance à vocation énergétique, un bénéfice de CHF 4'390.- pour la taxe de séjour et une perte de CHF 4'224.- pour les chemins ruraux.

La liste des investissements se présente de la sorte. CHF 40'000.- pour l'étude de la rénovation du complexe. CHF 885'000.- pour les phases C et D de l'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau ainsi que la phase I CHF 865'000.- (ces frais seront divisés entre toutes les communes prenant part au projet), CHF 15'000.- pour le solde du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL). Le total des investissements prévus se monte à CHF 1'805'000.-.

Les taxes communales restent inchangées par rapport à l'année 2025 :

Quotité d'impôt	2.10	
Taxe immobilière	1.20 ‰	
Avances cadastrales	0.05 ‰	
Fonds d'entretien des chemins	0.10 ‰	de la VO pour l'ensemble des propriétaires
	+ CHF 5.00 /ha	compris dans la périmètre intégral du RP
Taxe des chiens	CHF 50.00	par animal
Taxe des déchets	CHF 90.00	par ménage
	CHF 150.00	par résidence secondaire
	CHF 110.00	par entreprise
	CHF 260.00	par restaurant
	CHF 20.00	pour les cantines FC et Tir



Eau propre	Taxe de base	Volume annuel (m³/an)	Taxe de base (CHF/an)
		0 à 55	210.-
		56 à 500	215.-
		501 à 1'000	270.-
		1'001 à 3'000	375.-
		3'000 à 5'000	695.-
		Plus de 5'000	1'230.-
		Résidence secondaire	400.-
	Taxe de consommation	Volume annuel (m³/an)	Taxe de consommation (CHF/ m³)
		0 à 55	2.05
		56 à 500	1.95
		501 à 1'000	1.85
		1'001 à 3'000	1.75
		3'000 à 5'000	1.65
		Plus de 5'000	1.50
	Taxe de raccordement	0 % de la valeur officielle	
Eaux usées	Taxe de base	Volume annuel (m³/an)	Taxe de base (CHF/an)
		0 à 55	155.-
		56 à 500	165.-
		501 à 1'000	250.-
		1'001 à 3'000	430.-
		3'000 à 5'000	965.-
		Plus de 5'000	1'855.-
	Taxe de consommation	Volume annuel (m³/an)	Taxe de consommation (CHF/ m³)
		0 à 55	2.50
		56 à 500	2.30
		501 à 1'000	2.15
		1'001 à 3'000	1.95
		3'000 à 5'000	1.80
		Plus de 5'000	1.60
	Taxe de raccordement	12 % de la valeur officielle	

La présentation du budget communal étant terminée, le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les taxes communales, la quotité d'impôt et le budget 2026 de la commune.

Le Président redonne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, qui présente le budget bourgeois à l'aide d'un PowerPoint.

Le budget de fonctionnement et le compte général prévoient tous deux un bénéfice de CHF 16'753.27.

Le Président ouvre la discussion pour le budget bourgeois.

Un citoyen relève que le compte d'exploitation du budget bourgeois est élevé.

M. Stéphane Brosy répond que le compte d'exploitation de la bourgeoisie ne comprend pas uniquement le triage forestier, mais également l'entretien des chemins.

M. Gérald Chételat ajoute que la bourgeoisie doit également s'acquitter d'impôts, d'une taxe immobilière ainsi que d'une taxe des chemins pour une certaine surface, sans oublier les frais d'entretien spécifiques de la bourgeoisie. Il cite notamment les frais liés à l'eau achetée à la commune de Bourrignon pour la pâture de sur la Croix.

Un citoyen s'interroge sur le fait de savoir si cette eau est refacturée.

M. Gérald Chételat lui répond par l'affirmative.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.



Commune mixte

2807 PLEIGNE

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 4 décembre 2025, 20h00, Epicentre

L'assemblée communale accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le budget bourgeois 2026.

3. Divers

Le Président ouvre le point des divers et donne la parole à M. Nicolas Pape, conseiller communal, qui s'exprime en ces termes :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il s'agit simplement d'une information concernant les eaux. Comme vous le savez, ces dernières années, un projet d'interconnexion de l'eau potable des communes du Haut-Plateau est un cours, afin d'améliorer l'efficacité du travail entre les villages, de faciliter les échanges d'eau et de tendre vers des taxes et des prix équivalents, des démarches ont ainsi été entreprises afin de créer un syndicat des eaux du Haut-Plateau.

Nous en sommes au début de processus et des offres ont été demandées auprès de bureaux d'études pour la constitution de ce syndicat. Je souhaitais vous transmettre cette information ce soir. Bien entendu, vous serez tenus informés de l'évolution du dossier et des décisions devront être prises lors de futures assemblées communales.

Le Président remercie M. Nicolas Pape et donne ensuite la parole à M. Hervé Froté, conseiller communal, qui s'exprime en ces termes :

Vous avez pu constater qu'il reste encore une partie du PAL à finaliser. En 2026, nous pourrions procéder à l'adoption du PAL par le biais d'une assemblée communale extraordinaire, laquelle sera en principe fixée le 29 janvier 2026. Bien que le dossier fasse encore l'objet d'oppositions que nous n'avons pas pu lever à ce stade, il peut néanmoins être soumis à l'assemblée communale. Lors du dépôt public, six oppositions ont été déposées, dont trois ont pu être levées. S'agissant des trois restantes, leur traitement relève désormais de la compétence du canton. Cela n'empêche toutefois pas l'assemblée communale d'accepter le dossier dans son ensemble, ni la population de se prononcer et de l'approuver. Il s'agit d'un processus de longue haleine, entamé en 2018. En 2023, les propriétaires fonciers concernés ont été rencontrés et, aujourd'hui, ce travail arrive à son terme. Le PAL devrait ainsi être accepté début 2026, ce qui nous permettra d'entamer la suite des démarches.

Concernant la halle de gymnastique, les travaux d'étude ont débuté suite à l'acceptation du crédit. L'objectif est de pouvoir vous présenter un projet dans le courant de l'année prochaine, tout en examinant les possibilités de subventions cantonales. Les démarches sont actuellement en cours.

Le Président remercie M. Hervé Froté et donne ensuite la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, qui s'exprime en ces termes :

Deux informations. Concernant les horaires des transports publics, vous avez peut-être pu lire dans la presse que la Confédération a fortement réduit certaines subventions pour des lignes ne répondant pas aux exigences de la loi sur le subventionnement. Pour bénéficier d'une subvention, un taux d'utilisation de 20 % est requis. Jusqu'à présent, la Confédération subventionnait certaines lignes dont le taux était inférieur à ce seuil ; elle applique désormais strictement la loi.

Pour le Jura, le canton a ainsi dû revoir les horaires des transports publics. Il aurait été possible de maintenir les horaires actuels, mais dans ce cas, la différence aurait dû être entièrement subventionnée par le canton. Une solution transitoire a donc été trouvée. Les lignes qui fonctionnent très bien n'ont pas été impactées, comme par exemple celles du Val-Terbi. En revanche, pour la ligne de Lucelle, il n'y aurait plus eu de bus en semaine. Toutefois, grâce à des négociations menées avec les communes de Bourrignon et de La Baroche, une solution a pu être trouvée. Bourrignon a notamment renoncé à deux courses du soir afin de maintenir la ligne de Lucelle. Pour la commune de Pleigne, deux courses matinales et une course en soirée ont été réintroduites, permettant d'assurer la liaison entre Lucelle, Delémont et Porrentruy. En contrepartie, deux courses ont été supprimées, soit une le matin et une le soir.



Commune mixte

2807 PLEIGNE

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 4 décembre 2025, 20h00, Epicentre

Les statistiques de fréquentation rendent ces décisions complexes : lorsqu'un bus circule à vide, il est compréhensible qu'il soit supprimé. Toutefois, une réduction de l'offre rend également les transports publics moins attractifs. Il s'agit donc de trouver un juste équilibre, ce qui n'est pas toujours simple. Des répercussions sont également prévues sur le service Noctambus. Il n'y aura plus qu'une seule course, aux alentours de 2 h 40. En revanche, il restera possible, en cas d'événements ou de manifestations, de demander des courses spéciales au prix de CHF 70.– par course. C'est notamment déjà le cas pour la fête du village. Voilà pour les transports publics.

Actuellement, nous travaillons sur une réforme institutionnelle ; la dernière séance a d'ailleurs eu lieu aujourd'hui. Une réflexion approfondie est menée au niveau du district de Delémont, de l'Association des maires de la Vallée, ainsi qu'avec la canton et l'Association jurassienne des communes, concernant l'avenir des communes jurassiennes. L'objectif est de déterminer si le modèle actuel des petites communes peut être maintenu ou s'il convient de développer davantage de collaborations intercommunales, des syndicats, comme nous allons le faire pour l'eau, ou encore d'envisager des fusions. Lorsque l'on parle de fusions, il ne s'agit pas nécessairement de fusions politiques, mais plutôt de fusions administratives, telles que la centralisation de l'administration de certains services ou le développement de collaborations renforcées. Il s'agit donc d'une réflexion d'envergure. Au niveau du Haut-Plateau, certaines collaborations existent déjà, mais la réflexion si située actuellement principalement à l'échelle du district, en parallèle avec celle menée au niveau cantonal. Au cours de l'année prochaine, des orientations devront être définies. A ce moment-là, l'assemblée communale sera informée et consultée. Des informations paraîtront prochainement dans la presse à ce sujet, à ce stade, aucune décision n'a encore été prise.

Le Président remercie M. Stéphane Brosy et donne désormais la parole à l'assemblée :

Une citoyenne relève que la traversée du village est difficile à parcourir à pied en cas de neige et de glace. Elle demande s'il serait possible de saler davantage un côté de la route afin de la rendre plus accessible et moins dangereuse.

M. Stéphane Brosy prend note de la remarque et indique qu'une réflexion sera menée afin de trouver une solution. Il précise qu'à Pleigne, la route principale est de compétence cantonale, tandis que les routes transversales relèvent de la commune. Concernant la route principale, un contact sera pris avec le canton et au niveau communale, les possibilités d'amélioration seront examinées.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 20h42.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Boris Monnerat

Irma Crevoisier